

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3925

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Mions

objet : **Requalification de la rue Mangetemps, y compris carrefours Ferrus-Tilleuls et Mangetemps, rue du 23 août 1944 - Demande d'individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-3125 en date du 19 décembre 2005, a approuvé l'inscription de l'opération requalification de la rue Mangetemps, y compris carrefours Ferrus-Tilleuls et Mangetemps, rue du 23 août 1944 à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

La réalisation d'un réseau d'eaux usées et la requalification de la rue Mangetemps devront répondre aux besoins de desserte de l'espace convergence, de la future caserne du SDIS et du futur pôle de loisirs Mangetemps.

La rue Mangetemps prolonge la bretelle d'accès à l'autoroute A 46 depuis l'échangeur du Charbonnier et constitue une des entrées de la ville de Mions.

L'aménagement de la rue Mangetemps doit répondre aux objectifs suivants :

- faciliter les liaisons ouest-est entre les pôles,
- répondre aux besoins de desserte du secteur Mangetemps,
- intégrer les déplacements modes doux,
- réduire les vitesses automobiles.

D'un montant global estimé à 3 790 000 €, le lancement de cette opération se traduit, dans un premier temps par :

- la réalisation des acquisitions foncières,
- la création d'un réseau d'eaux usées,
- le lancement des études de maîtrise d'œuvre voirie, dans le cadre d'une consultation à venir.

Le montant de ces phases, à réaliser dès 2007, est de 330 000 € pour le foncier, 700 000 € pour l'assainissement et 260 000 € pour les études de voirie.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 11 décembre 2006 et du Bureau le 22 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de la rue Mangetemps à Mions, y compris les carrefours Ferrus-Tilleuls et Mangetemps - rue du 23 août 1944.

2° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour un montant partiel de 1 290 000 €, correspondant aux acquisitions foncières, à la création d'un réseau d'eaux usées et aux études, selon l'échéancier suivant : 1 130 000 € en 2007 dont 700 000 € sur le budget annexe de l'assainissement, 60 000 € en 2008 et 100 000 € en 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,